

ANNEXE 3 – TAUX APPLICABLES

ACTION CLE N° 1 – MOBILITE A DES FINS D'APPRENTISSAGE – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (ESUP)

1. Voyage - Contribution aux frais de voyage

<p>KA131 : les étudiants et jeunes diplômés moins favorisés qui participent à une activité de mobilité physique de courte durée ; et tous les étudiants et jeunes diplômés participant à une activité de mobilité internationale sortante impliquant des pays tiers non associés au programme, à l'exception des régions 13 et 14.</p> <p>KA171: Tous les étudiants et jeunes diplômés participant à une activité de mobilité internationale sortante ou entrante impliquant des pays tiers non associés au programme, à l'exception des régions 13 et 14:</p> <p>Distances parcourues</p>	Voyage standard - Montant	Voyage écoresponsable - Montant
Entre 10 et 99 km :	23 EUR par participant	
Entre 100 et 499 km :	180 EUR par participant	210 EUR par participant
Entre 500 et 1 999 km :	275 EUR par participant	320 EUR par participant
Entre 2 000 et 2 999 km :	360 EUR par participant	410 EUR par participant
Entre 3 000 et 3 999 km :	530 EUR par participant	610 EUR par participant
Entre 4 000 et 7 999 km :	820 EUR par participant	
8 000 km ou plus :	1500 EUR par participant	

Remarque : les étudiants et jeunes diplômés qui ne bénéficient pas d'une contribution aux frais de voyage peuvent opter pour un moyen de transport écoresponsable. Dans ce cas, ils recevront une contribution unique de **50 EUR** en complément du soutien individuel et jusqu'à 4 jours de soutien individuel supplémentaire pour couvrir les jours de voyage aller-retour, le cas échéant.

Mobilité du personnel

Distances parcourues	Voyage standard - Montant	Voyage écoresponsable - Montant
Entre 10 et 99 km :	23 EUR par participant	
Entre 100 et 499 km :	180 EUR par participant	210 EUR par participant
Entre 500 et 1 999 km :	275 EUR par participant	320 EUR par participant
Entre 2 000 et 2 999 km :	360 EUR par participant	410 EUR par participant
Entre 3 000 et 3 999 km :	530 EUR par participant	610 EUR par participant
Entre 4 000 et 7 999 km :	820 EUR par participant	
8 000 km ou plus :	1500 EUR par participant	

Remarque : la «distance parcourue» représente la distance entre le lieu d'origine et l'endroit où se déroule l'activité, tandis que le «montant» couvre la contribution au voyage aller-retour, à destination et au départ de l'endroit où se déroule l'activité.

2. Soutien individuel pour la mobilité physique

Mobilité du personnel

Pays d'accueil	Personnel des États membres de l'UE et des pays tiers associés au programme	Personnel des pays tiers non associés au programme
	Min.-max. (par jour)	Montant (par jour)
	A1.1	A1.2
Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède	180	180
Pays tiers non associés au programme de la région 14	180	Non éligible
Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	160	160
Pays tiers non associés au programme de la région 13	160	Non éligible
Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie, Turquie	140	140
Pays tiers non associés au programme des régions 1 à 12	180	Non éligible

Ces taux fixés par l'agence nationale ou par les établissements d'enseignement supérieur eux-mêmes (à l'intérieur de la fourchette) sont **fixés** pour l'ensemble du projet de mobilité.

Remarque : le montant par jour est calculé comme suit :

jusqu'au 14^e jour de l'activité : le montant par jour et par participant indiqué dans le tableau ci-dessus
+

du 15^e au 60^e jour de l'activité + les jours de voyage financés : 70 % du montant par jour et par participant indiqué dans le tableau ci-dessus.

Les membres du personnel participant à une mobilité du personnel peuvent recevoir jusqu'à deux jours de voyage financés au titre du soutien individuel.

Dans le cas d'un voyage écoresponsable effectué avec des moyens de transport durables, les membres du personnel participant à une mobilité du personnel peuvent recevoir jusqu'à quatre jours de voyage financés supplémentaires au titre du soutien individuel.

Mobilité des étudiants

- **Montant de base pour la mobilité des étudiants de longue durée à des fins d'études et de stages dans les États membres de l'UE, les pays tiers associés au programme et les pays tiers non associés au programme des régions 13 et 14, à l'exception des étudiants des régions ultrapériphériques et des pays et territoires d'outre-mer**

	Pays d'accueil	Montant par mois
Groupe 1 Pays où le coût de la vie est plus élevé	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède Pays tiers non associés au programme de la région 14	600
Groupe 2 Pays où le coût de la vie est moyen	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal Pays tiers non associés au programme de la région 13	540
Groupe 3 Pays où le coût de la vie est plus faible	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie, Turquie	490

Ces taux fixés par l'agence nationale ou par les établissements d'enseignement supérieur eux-mêmes (à l'intérieur de la fourchette) sont **fixés** pour l'ensemble du projet de mobilité.

- **Montant de base pour la mobilité des étudiants de longue durée à des fins d'études et de stages à destination et en provenance de pays tiers non associés au programme des régions 1 à 12**

Mobilité depuis les pays d'envoi suivants	Vers les pays d'accueil suivants	Montant
États membres de l'UE et pays tiers associés au programme	Pays tiers non associés au programme des régions 1 à 12	700 EUR par mois
Pays tiers non associés au programme des régions 1 à 12	Groupe 2 des États membres de l'UE et pays tiers associés au programme dont la Belgique	850 EUR par mois

Le complément financier réservé aux étudiants et jeunes diplômés moins favorisés s'appliquera dans ce cas.

Le complément financier pour les stages ne s'appliquera qu'en cas de mobilité vers les pays tiers non associés au programme des régions 13 et 14.

Les États membres de l'UE et les pays tiers associés au programme comprennent les régions ultrapériphériques et les PTOM.

- **Mobilité des étudiants de longue durée à des fins de stages** vers les États membres de l'UE ou les pays tiers associés au programme et les pays tiers non associés au programme des régions 13 et 14: **complément financier** supplémentaire par rapport au montant de base du soutien individuel s'élevant à **150 EUR par mois**. Les étudiants et jeunes diplômés moins favorisés qui participent à des stages peuvent bénéficier à la fois du complément financier réservé aux étudiants et jeunes diplômés moins favorisés et du complément financier alloué pour les stages.
- **Mobilité des étudiants de longue durée pour les étudiants et jeunes diplômés moins favorisés** : **complément financier** supplémentaire par rapport au montant de base du soutien individuel s'élevant à **250 EUR par mois**.
- **Les étudiants et jeunes diplômés participant à une activité de mobilité physique de courte durée** vers toutes les destinations reçoivent un montant de base de **79 EUR par jour** jusqu'au 14^e jour de l'activité et de **56 EUR par jour** du 15^e au 30^e jour de l'activité + les jours de voyage financés.
- **Les étudiants et jeunes diplômés moins favorisés participant à une activité de mobilité physique de courte durée** reçoivent un complément financier, qui s'ajoute au montant de base du soutien individuel, s'élevant à **100 EUR** pour une activité de mobilité physique d'une durée de 5 à 14 jours et à **150 EUR** pour une activité de 15 à 30 jours. Le complément financier alloué pour les stages ne s'applique pas dans ce cas.
- **Jours de voyage financés** :
 - Les étudiants et jeunes diplômés moins favorisés participant à une mobilité des étudiants de courte durée peuvent recevoir jusqu'à deux jours de voyage financés au titre du soutien individuel.
 - Dans le cas d'un voyage écoresponsable effectué avec des moyens de transport durables, les étudiants et jeunes diplômés participant à une mobilité des étudiants de courte ou de

AC131-AC171_ Annexe 3_ Convention de subvention 2023

longue durée peuvent recevoir jusqu'à quatre jours de voyage financés supplémentaires au titre du soutien individuel.

3. Soutien organisationnel

Soutien organisationnel de la mobilité

KA131 : jusqu'au 100^e participant : 400 EUR par participant
+ au-delà du 100^e participant : 230 EUR par participant supplémentaire.

KA171 : 500 EUR par participant

KA131 Soutien organisationnel dans le cadre d'un programme intensif hybride

400 EUR par participant mobile, avec un minimum de 15 apprenants et un maximum de 20 apprenants financés participant à l'activité (mobilité des étudiants à des fins d'études ou mobilité du personnel à des fins de formation).

4. Soutien des organisations pour l'inclusion

100 EUR par participant pour les coûts liés à l'organisation d'activités de mobilité pour les participants moins favorisés qui reçoivent un soutien supplémentaire fondé sur les coûts réels au titre de la catégorie budgétaire «soutien pour l'inclusion des participants».